

**Séance du Conseil de Ville
du 29 octobre 2012 à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 17 / 2012**

1. Communication
2. Appel
3. Procès-verbal no 16 du 24 septembre 2012
4. Question orales
5. Création d'un poste de concierge 2 au Collège
6. Développement de l'interpellation 3.03/12 - "Qui pilote le "Projet de territoire Suisse" ?", UDC, M. Dominique Baettig
7. Développement du postulat 4.10/12 - "Sécurité des enfants dans la Cour du Château", PLR, M. Christophe Günter
8. Développement du postulat 4.11/12 - "Pigeons en ville", CS•POP•Verts, Mme Marie-Claire Grimm
9. Développement du postulat 4.12/12 - "Sécurité sur le chemin du Domont, qui est aussi le chemin de l'école pour de nombreux enfants", CS•POP•Verts, Mme Marie-Claire Grimm
10. Développement de la motion 5.05/12 - "Pour augmenter le sentiment de sécurité en ville de Delémont : développer un partenariat service public et privé", UDC, M. Dominique Baettig
11. Développement de la motion 5.06/12 - "Trouver ensemble des solutions à la dégradation et aux nuisances de la "scène de la drogue" à Delémont", UDC, M. Dominique Baettig
12. Développement de la motion 5.07/12 - "Rassemblement de caravanes indésirées", PLR, M. Christophe Günter
13. Développement de la motion 5.08/12 - "Non à la prolongation illimitée de la centrale de Mühleberg", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli
14. Développement de la motion interpartis 5.09/12 - "Puits de mine des Rondez : un temps de réflexion", M. Marc Ribeaud
15. Réponse au postulat 4.05/12 - "Réduire la consommation d'eau des fontaines publiques", PDC-JDC, M. Olivier Montavon
16. Réponse à la motion interpartis 5.02/12 - "Pour une proposition consolidée de révision du règlement du FRED : institution d'une commission spéciale et consultation des partenaires", PS, M. Jude Schindelholz
17. Divers

1. COMMUNICATION

M. Sébastien Lapaire, président, ouvre la séance et salue les membres présents. A la suite du décès de M. Pierre Steger, ancien président du Conseil de Ville et papa de M. Alain Steger, président de la Commission des sports, il invite l'assemblée à observer une minute de silence.

Revenant sur les dernières élections communales, M. Lapaire félicite les élu-e-s au Conseil de Ville et au Conseil communal, tout en déplorant le faible taux de participation.

2. APPEL

39 membres sont présents.

M. Sébastien **Lapaire**, président, Mme Anne **Froidevaux**, 1^{ère} vice-présidente, M. Pierre **Chételat**, 2^{ème} vice-président, MM. Michel **Frossard** et Matthieu **Comte**, scrutateurs.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, David **Asséo**, Dominique **Baettig**, Yves **Bregnard**, Luc **Bron**, Julien **Crevoisier**, Luc **Dobler**, Paul **Fasel**, Marie-Claire **Grimm**, Besim **Hoxha**, Murielle **Macchi**, Jacques **Marchand**, Emmanuel **Martinoli**, Sylvianne **Mertenat**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Didier **Nicoulin**, Jean **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Marc **Ribeaud**, Philippe **Rottet**, Didier **Schaller**, Charles-André **Schäublin**, Jude **Schindelholz**, Pierre-Alain **Voisard**.

Sont excusés et remplacés

Mme Francine Chollet est remplacée par M. Fernand **Champion**

Mme Yeter Dincarslan est remplacée par Mme Rébecca **Lena**

M. François Klopfenstein est remplacé par M. Mehmet **Suvat**

Mme Anne Seydoux est remplacée par M. Claude **Chèvre**

M. Christian Wirz est remplacé par M. Pierre-Alain **Fleury**

Mme Jeanne Beuret est remplacée par M. Hervé **Schaller**

M. Romain Seuret est remplacé par M. Christophe **Günter**

Sont excusés

MM. Isa Kuci et Julien Spinelli

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Pierre **Bruhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Chancellerie communale

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 16 DU 24 SEPTEMBRE 2012

Le procès-verbal no 16 du 24 septembre 2012 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Pierre Chételat, PLR, relève le manque de visibilité pour les automobilistes s'engageant sur la route de la Mandchourie depuis la rue de la Jeunesse, carrefour où plusieurs accrochages ont déjà eu lieu. Il demande au Conseil communal s'il a connaissance de ce problème et si une statistique existe en ce qui concerne les lieux d'accidents.

Mme Françoise Collarin prend acte de cette question, qui devra être étudiée vu les accidents qui se sont déjà produits à cet endroit.

M. Pierre Chételat est satisfait.

M. Philippe Rottet, UDC, suggère au Conseil communal de contacter la Chancellerie cantonale quant à la planification des prochaines élections communales. Il souligne en particulier le délai d'envoi du matériel de vote aux citoyens, qui le reçoivent 10 jours avant le scrutin seulement, ce qui coïncide avec les vacances d'automne.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle l'acceptation, par le Parlement jurassien, de la modification de la loi ad hoc, qui fait l'objet de nombreuses remarques à la suite des dernières élections communales. Il soulèvera cette question auprès du Gouvernement, tout en rappelant que d'autres échéances avaient été écartées en raison de diverses fêtes. Par ailleurs, lors de la consultation, le Conseil communal s'était opposé à cette nouvelle loi, vu les délais fixés durant les vacances, mais son point de vue avait été écarté par le Parlement.

M. Philippe Rottet est satisfait.

Mme Rébecca Lena, PS, demande au Conseil communal s'il s'est associé aux Canton et communes en vue du retrait, par la Confédération, de son projet de remplacement des lignes ferroviaires régionales peu rentables par des cars postaux.

Mme Françoise Collarin indique que les membres du Conseil communal députés au Parlement jurassien ont signé la résolution ad hoc, les CJ transportant les déchets de la vallée vers Vadec SA. Il est important de faire intervenir autant d'associations et d'intéressés que possible en faveur du maintien de cette ligne ferroviaire.

Mme Rébecca Lena est satisfaite.

M. Dominique Baettig, UDC, s'étonne que de la viande halal soit vendue dans certains commerces delémontains, puisque la loi fédérale interdit cette forme d'abattage pratiqué souvent sans étourdissement avant égorgement. Il se demande si cette vente est conforme aux prescriptions légales suisses. D'autre part, cet abattage devant être vérifié par des experts religieux contre prélèvement d'une taxe, M. Baettig souhaite savoir à qui elle profite et si elle est officiellement déclarée.

M. Pierre Kohler, maire, souligne que cette question relève du Canton, compétent dans le domaine de l'hygiène pour les commerces. Il rappelle également la liberté de commerce et d'industrie qui prévaut en Suisse et estime qu'une confiance doit être accordée au Canton et à la Confédération, en matière respectivement d'hygiène et de prélèvement de la taxe. Par ailleurs, aucune taxe communale sur la viande halal n'existe.

M. Dominique Baettig n'est pas satisfait.

M. Charles-André Schäublin, PLR, invite le Conseil communal à informer le Législatif et la population quant à l'ouverture du parking de la Jardinerie, qui a été reportée.

Mme Françoise Collarin confirme qu'un problème dans l'ouvrage a retardé l'ouverture du parking. Elle sera communiquée une fois la correction des travaux effectuée.

M. Charles-André Schäublin est satisfait.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, souhaite savoir si le budget 2013 comportera une rubrique destinée à la rénovation des fontaines, dont certaines présentent des problèmes de peinture sur les fûts.

Mme Françoise Collarin indique que les fûts et les bassins sont concernés, raison pour laquelle une somme est prévue au prochain budget pour maintenir l'ensemble des fontaines en bon état.

Mme Marie-Claire Grimm est satisfaite.

Mme Murielle Macchi, PS, revenant sur le projet relatif au nouveau concept de police, sur lequel le Parlement se penchera prochainement, estime que des changements importants pourraient intervenir en ce qui concerne les Polices locale et cantonale. Elle demande au Conseil communal s'il envisage, dans la phase de consultation, de soumettre ce projet au Législatif afin qu'il puisse débattre de ses attentes en ce qui concerne la future police au niveau local. Si tel est le cas, la motion 5.05/12 de M. Baettig, qui sera traitée en cours de séance, est inopportune ou prématurée.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle que les consultations soumises à l'Exécutif ne sont jamais débattues par le Conseil de Ville. Celle relative à la police ne lui a pas encore été soumise et fera l'objet d'un examen attentif. Toutefois, M. Kohler met en exergue le fait que la compétence de la police et son organisation relèvent exclusivement de l'autorité cantonale. De ce fait, il appartiendra au Parlement de se prononcer sur la nouvelle loi cantonale. De son côté, le Conseil de Ville pourrait intervenir par le dépôt d'une résolution pour ou contre le projet.

Mme Murielle Macchi est satisfaite.

5. CRÉATION D'UN POSTE DE CONCIERGE 2 AU COLLÈGE

Mme Françoise Collarin indique que cette demande de création de poste est établie sur la base de critères définis pour la profession de concierge, qui peuvent être consultés. Ainsi, une analyse a été réalisée non seulement par rapport à l'augmentation de la surface du Collège mais surtout en fonction du genre de volumes à nettoyer car toutes les surfaces ou locaux ne nécessitent pas le même entretien, notamment le restaurant scolaire. A titre indicatif, Mme Collarin souligne que l'école secondaire de

Porrentruy bénéficie de l'appui de 3.5 postes de concierge pour un effectif de 430 élèves. Le Collège de Delémont, avec le poste supplémentaire, compterait 3.4 postes de concierge pour 630 élèves. D'autre part, Mme Collarin précise l'horaire de travail étendu du concierge, de 6 h à 22 h, vu les nombreux locaux mis à la disposition des associations et sociétés. Le poste supplémentaire permettrait de décharger le concierge actuel et respecter l'horaire de travail et les congés, aspects que le Conseil communal a toujours défendus. Mme Collarin indique que la Ville bénéficie depuis plusieurs mois de l'aide d'une personne placée par l'Orif, dont le travail a effectivement assuré un soutien non négligeable au concierge. La charge de ce nouveau poste atteindrait Fr. 100'000.- par année, dont 65 % seraient financés par la Ville.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, avec un avis contraire.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, favorable à ce poste supplémentaire, souhaite que, lors de la mise au concours, la possibilité de le scinder en deux soit offerte, ce qui permettrait à deux concierges auxiliaires d'augmenter leur taux et de devenir fonctionnaires. Une fois les auditions réalisées, selon les profils des candidats, le Conseil communal déterminera s'il engagera un concierge à plein temps ou deux à mi-temps. Il propose donc une modification de l'arrêté en ce sens. De plus, contrairement aux débats de la Commission des finances en matière de responsabilités, le groupe CS•POP•Verts estime que le concierge principal peut avoir sous ses ordres deux concierges à mi-temps, assumant des responsabilités dans les domaines de l'organisation, de la surveillance ou des urgences.

M. Philippe Rottet, UDC, par un rapport entre l'ancienne surface à nettoyer et la nouvelle, estime que cette création ne devrait concerner qu'un poste à mi-temps. Il propose donc une modification de l'arrêté en ce sens.

M. Alphonse Poupon, PS, s'étonne de la proposition de M. Rottet, relevant qu'une vingtaine d'élèves supplémentaires dans une école implique de fait l'engagement d'un enseignant à plein temps. L'extension du Collège induisant l'engagement de personnel technique pour son entretien, le groupe socialiste acceptera cette création de poste et propose qu'une évaluation soit réalisée dans six mois afin de déterminer si ce poste à plein temps suffit.

M. Philippe Rottet, UDC, se basant sur la suggestion de M. Poupon, estime que, dans un premier temps, un poste à mi-temps pourrait être créé pour être doublé si l'évaluation le requiert.

Mme Françoise Collarin informe que ces solutions ont été étudiées par l'Exécutif. Elle répète que l'augmentation de la surface à entretenir ne suffit pas à déterminer le taux du nouveau poste de travail, vu les nouvelles installations techniques, notamment. Ainsi, le Conseil communal refuse la création d'un demi-poste de concierge. D'autre part, Mme Collarin met en évidence le profil du poste, dont les tâches ne sont pas exécutives mais à responsabilité. Elle précise encore que les calculs, dont la Commission des finances a été nantie, conduisent à la création de 1.2 poste de concierge. De plus, à son sens, deux postes à mi-temps ne représentent pas la solution au problème actuel et elle invite le Conseil de Ville à accepter la proposition de l'Exécutif. Elle accepte une évaluation après six mois, d'autant que l'engagement du collaborateur est confirmé après ce délai.

DECISION : la proposition de M. Philippe Rottet, UDC, de modifier l'alinéa 1 de l'arrêté comme suit "La création d'un poste de concierge 2 à 50 % au Collège" est refusée par 29 voix contre 5.

DECISION : la proposition de M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, d'ajouter un nouvel alinéa 3 stipulant que "Lors de la mise au concours, il sera spécifié que le poste peut être scindé en deux emplois à 50 %" est acceptée par 22 voix contre 11.

DECISION FINALE : la création d'un poste de concierge 2 au Collège est acceptée par 31 voix, sans avis contraire.

6. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.03/12 - "QUI PILOTE LE "PROJET DE TERRITOIRE SUISSE" ?", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC, souligne que le Conseil fédéral a accepté ce projet le 24 octobre 2012 et en a recommandé la mise en application. Accordant une importance primordiale à la démocratie, M. Baettig estime que ce projet, vu son déroulement, n'est ni légitime ni démocratique, vu que des intervenants se sont prononcés sur le développement de régions suisses sans avoir pris l'avis de la population ou des milieux économiques. Selon lui, ce projet annule les étapes du pouvoir communal, cantonal et fédéral pour créer des liens considérés comme préférentiels au niveau régional. Delémont se trouve dans un pôle de développement situé dans la région bâloise et qui va bien au-delà de ce secteur. Des zones de

souveraineté sont en passe d'être créées, avec des compétences dépassant celles du Canton, cette gouvernance n'étant pas démocratique. Selon M. Baettig, ce projet provoque l'inquiétude des milieux économiques, qui demandent le maintien d'une certaine liberté. Quant aux écologistes, ils l'estiment trop centré sur l'économie et pas assez sur des valeurs durables. Il semble que le pouvoir des centres régionaux soit accru et que les régions rurales ne soient pas suffisamment soutenues. Aussi, M. Baettig demande au Conseil communal s'il a participé à ce projet et s'il l'a accepté. D'autre part, il souhaite en connaître les conséquences pour la région, ce projet n'ayant d'ailleurs pas été soumis à l'approbation du Conseil de Ville. Ce dernier a-t-il été représenté dans les travaux et les incidences législatives, administratives, juridiques et financières pour Delémont peuvent-elles être évaluées ?

Mme Françoise Collarin indique que les communes n'ont pas pris part aux travaux à titre individuel mais que l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses y ont participé. Le Canton et Delémont ont été consultés, la Ville ayant fait part de sa position en juin 2011, vu l'importante portée du projet. De ce fait, aucun représentant de communes n'a été convié aux travaux de ce projet, que le Conseil communal n'envisage pas de présenter au Conseil de Ville, vu que ses implications concernent principalement les niveaux cantonal et national. Par ailleurs, si le Plan directeur cantonal devait être modifié, le Parlement serait compétent pour toute décision. Mme Collarin rappelle que le Conseil fédéral, les gouvernements cantonaux et les communes partagent diverses orientations générales qui ne sont pas contraignantes. Ces trois niveaux d'Etat s'engagent à concrétiser le projet, chacun à son niveau, et à piloter les activités à incidences territoriales selon les objectifs et les stratégies prévues. Ainsi, le Conseil communal ne pourra pas modifier ou refuser le projet mais il conservera ses propres compétences. Mme Collarin précise que le projet n'est pas un instrument contraignant supplémentaire mais il servira de cadre d'orientation et d'aide à la décision, misant sur le sens des responsabilités et la collaboration interdisciplinaire au-delà des frontières administratives, territoriales, sectorielles et institutionnelles. Les implications législatives, administratives, juridiques et financières pour Delémont seront uniquement liées aux éléments inscrits dans le plan directeur cantonal. Mme Collarin souligne que le projet de territoire suisse vise à améliorer la qualité de vie, la diversité de l'attractivité de la Suisse en Europe, à créer des conditions économiques favorables et à mettre en œuvre le principe de solidarité entre les diverses régions. Se basant sur les principes de développement durable, il a pour objectif de préserver un lieu de vie et un espace économique attrayant, ainsi que des paysages intacts pour les générations futures, selon les objectifs suivants : préserver la qualité de vie et la diversité régionale, ménager les ressources naturelles, gérer la mobilité, renforcer la compétitivité et encourager les collaborations.

M. Dominique Baettig, UDC, n'est pas satisfait.

7. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.10/12 - "SÉCURITÉ DES ENFANTS DANS LA COUR DU CHÂTEAU", PLR, M. CHRISTOPHE GÜNTER

M. Christophe Günter, PLR, indique que 350 élèves fréquentent l'Ecole du Château, dont la Cour est accessible de manière restreinte. Une borne a été installée à l'entrée, dont la gestion incombe à l'école mais de nombreux services en possèdent les clés. Etant d'avis que cette borne est souvent abaissée, M. Günter relève la dangerosité d'utiliser un véhicule en ce lieu en présence d'enfants. Il s'interroge donc sur les raisons pour lesquelles le trafic y est autorisé pendant les heures d'école et demande à la Ville de mener une réflexion quant à la gestion de cet accès.

Mme Esther Gelso, relevant la préoccupation de l'Exécutif s'agissant de la sécurité des enfants, informe qu'il accepte ce postulat. Toutefois, l'utilisation de la clé reste réservée et la circulation interdite, même si quelques négligences se produisent. Une procédure précise est en cours d'élaboration et devra être appliquée par tous les véhicules entrant ou sortant de la Cour.

M. Charles-André Schäublin, PLR, responsable de la logistique de l'Open air et conscient du problème, indique que le démontage des infrastructures de cette manifestation a lieu après les vacances d'été. Pendant ces travaux, le directeur de l'école est prié de faire prendre la pause aux écoliers dans les Jardins.

DECISION : le postulat 4.10/12 - "Sécurité des enfants dans la Cour du Château", PLR, M. Christophe Günter, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.11/12 - "PIGEONS EN VILLE", CS•POP•VERTS, MME MARIE-CLAIRE GRIMM

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, relevant que certaines zones de la Vieille Ville sont envahies par les pigeons, indique que plusieurs villes de France et de Suisse ont créé des pigeonniers afin de remédier à ce problème. Ces installations sont situées dans des parcs, régulièrement entretenues, et la

nourriture permet d'attirer les oiseaux, la population étant invitée à ne pas les nourrir ailleurs. Les premières couvées sont préservées alors que les œufs des pontes suivantes sont stérilisés manuellement.

Mme Grimm précise que le pigeonnier attire la population d'oiseaux dans un périmètre de 500 m, ce qui supprimerait les inconvénients générés par ces animaux en Vieille Ville.

Mme Françoise Collarin indique que le Conseil communal accepte ce postulat et que l'étude déjà réalisée à ce sujet sera actualisée.

DECISION : le postulat 4.11/12 - "Pigeons en Ville", CS•POP•Verts, Mme Marie-Claire Grimm, est accepté à la majorité évidente, avec un avis contraire.

9. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.12/12 - "SÉCURITÉ SUR LE CHEMIN DU DOMONT, QUI EST AUSSI LE CHEMIN DE L'ÉCOLE POUR DE NOMBREUX ENFANTS", CS•POP•VERTS, MME MARIE-CLAIRE GRIMM**

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, rapporte l'inquiétude de nombreux parents dont les enfants empruntent la route de Domont, situé dans un quartier qui a connu un fort développement ces dernières années et dont le pédibus fonctionne pour les écoliers jusqu'à 7 ans. En outre, selon Mme Grimm, de nombreux véhicules n'adoptent pas une vitesse adaptée, tout comme le bus, qui se voit contraint de réaliser son parcours trois fois par heure. Relevant le comportement de nombreux enfants sur les trottoirs, elle relève que les cyclistes sont également concernés par cette problématique. D'autre part, la sortie de la rue du Poujet est dangereuse, étant donné qu'elle oblige les automobilistes à s'arrêter sur le trottoir en raison d'un manque de visibilité. La pose d'un miroir a d'ailleurs été demandée par un habitant, à qui la Ville a indiqué qu'il pouvait l'installer à ses frais, la rue étant privée. Selon Mme Grimm, les riverains souhaitent une limitation de la vitesse à 40 km/h, voire même à 30 km/h. Rappelant une intervention similaire par le Conseil de Ville en 2008, Mme Grimm invite le Législatif à accepter ce postulat.

Mme Françoise Collarin souligne que le plan directeur des circulations prend en compte les routes traversées par les élèves. De plus, elle indique que la réfection de la route de Domont, l'année prochaine, permettra de revoir l'implantation des passages pour piétons, notamment. Ainsi, les aménagements prévus seront présentés prochainement au Conseil de Ville.

M. Philippe Rottet, UDC, indique que son groupe acceptera des marquages ou panneaux supplémentaires. Il refuserait par contre tout gendarme couché ou limitation de vitesse, étant d'avis que la population ne doit pas pâtir du comportement inapproprié de quelques automobilistes, pour lesquels les solutions de l'amende et du retrait de permis existent.

DECISION : le postulat 4.12/12 - "Sécurité sur le chemin du Domont, qui est aussi le chemin de l'école pour de nombreux enfants", CS•POP•Verts, Mme Marie-Claire Grimm, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

10. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.05/12 - "POUR AUGMENTER LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ EN VILLE DE DELÉMONT : DÉVELOPPER UN PARTENARIAT SERVICE PUBLIC ET PRIVÉ", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG**

M. Dominique Baettig, UDC, estime que la fusion des Polices cantonale et locale ne sera pas la solution pour assurer la sécurité de la population, étant d'avis que diverses tâches de proximité seront déléguées. Il met en évidence le développement de Delémont, qui génère des problèmes liés au communautarisme, entre autres. Il relève que des citoyens renoncent à emprunter certains passages et que les incivilités, les déprédations et les cambriolages augmentent. Les difficultés budgétaires limitent les démarches des autorités et, dans ces circonstances, le recours à un partenariat avec le secteur privé doit s'imposer, à l'instar de certaines communes vaudoises. Vu l'expérience positive réalisée à Delémont, M. Baettig suggère d'intensifier cette collaboration et de mandater des compagnies de sécurité privées pour assurer certaines tâches de la Police locale, comme le contrôle des stationnements, par exemple, afin qu'elle puisse se concentrer sur des tâches prioritaires de sécurité. De plus, il suggère d'installer des caméras de surveillance dans des secteurs sensibles, comme celui de la gare, et de développer un partenariat avec les associations de quartier, qui assurent la surveillance mutuelle des habitations.

M. Pierre Kohler, maire, invite l'auteur à transformer sa motion en postulat, vu que toutes les études demandées ne sont pas réalisables. Il regrette que les migrants soient considérés comme responsables d'un problème d'insécurité, alors que la population suisse compte également des malfaiteurs. Il met en exergue le contrôle de la situation par les Polices locale et cantonale, cette dernière gérant en particulier le

domaine de la criminalité, en hausse partout en Europe, en raison notamment de la précarité à laquelle certains citoyens doivent faire face vu la conjoncture économique. Répondant aux suggestions de M. Baettig, M. Kohler relève que la collaboration avec l'entreprise de sécurité privée fonctionne à satisfaction, même si le Conseil communal veut que la sécurité reste une tâche de l'Etat. A ce sujet, il lance un appel quant aux deux postes d'agent de police restés vacants malgré plusieurs annonces parues dans la presse. Par ailleurs, contrôler les stationnements ne charge pas fortement la Police, au contraire d'assurer une présence 24 heures sur 24, qui impose des tournus et nécessite 15 agents. M. Kohler précise que des discussions sont en cours avec la Police cantonale quant à la vidéo-surveillance. Le partenariat avec des associations de quartier pourrait se développer, pour autant qu'elles existent. Une information paraîtra dans le *Delémont.ch* de décembre pour informer sur la manière d'intervenir lorsque des personnes suspectes sont remarquées.

M. Luc Dobler, PCSI, sensible à toute question liée à la sécurité, est favorable aux deux premières suggestions de la motion. L'installation de caméras lui semble par contre onéreuse et ne garantit pas une diminution des incivilités. Quant au partenariat avec les associations de quartier, M. Dobler craint des dérives et estime que chacun doit pouvoir se déplacer sans être épié. Son groupe refusera la motion, estimant que cette question doit faire l'objet de larges débats entre le Canton, la Ville et les corps de métier concernés. A cette condition, il acceptera le postulat.

M. Dominique Baettig, UDC, accepte la transformation de sa motion en postulat.

DECISION : la motion 5.05/12, transformée en postulat qui portera le no 4.13/12 - "Pour augmenter le sentiment de sécurité en ville de Delémont : développer un partenariat service public et privé", UDC, M. Dominique Baettig, est acceptée par 22 voix contre 7.

11. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.06/12 - "TROUVER ENSEMBLE DES SOLUTIONS À LA DÉGRADATION ET AUX NUISANCES DE LA "SCÈNE DE LA DROGUE" À DELÉMONT", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC, rapportant que le Syndic de Lausanne semble avoir trouvé une solution à la scène de la drogue dans sa ville, estime que cette situation est la démonstration de l'échec des diverses mesures en faveur des toxicomanes, ce qui pose un problème vu qu'elle compte des dealers. Il estime que la solution incombe aux citoyens, aux usagers et aux spécialistes de la prise en charge, la répression et la thérapie ne suffisant pas. La situation qui prévaut à Delémont est parfois indécente et interpelle certains citoyens, de l'avis de M. Baettig. Des démarches doivent être étudiées, comme la présence policière accrue pour combattre les dealers et la création d'espaces d'accueil sans drogue, offrant une présence plus étendue que celle de Trans-At. D'autre part, selon M. Baettig, il semble que certains toxicomanes échangent ou vendent les médicaments prescrits, ce qui devrait être puni. Il semble également que des jeunes femmes soient initiées à la consommation de substances, étant ainsi à la merci des dealers. De plus, M. Baettig s'interroge sur le rôle que l'Eglise pourrait jouer pour réintroduire des valeurs spirituelles dans la société et vaincre la toxicomanie, comme l'aurait fait la Russie, selon ses sources sûres. En dernier lieu, la distribution de médicaments devrait être contrôlée et rendue plus efficace et moins coûteuse en temps.

Mme Esther Gelso déplore les propos de M. Baettig, relevant que les échecs prouvent que des démarches ont été entreprises. Elle admet que le problème existe mais souligne que divers éléments de la motion ne sont pas du ressort de la Ville, notamment la répression. Par ailleurs, les moyens doivent être donnés, pour améliorer les travaux de Trans-At par exemple. Quant aux échanges de produits de substitution, Mme Gelso estime que cette responsabilité incombe aux médecins dont les prescriptions peuvent difficilement être contrôlées. Elle précise également que le Rencar et le groupe de parole de Caritas existent. Pour ces raisons, le Conseil communal accepte l'intervention sous la forme du postulat.

M. Paul Fasel, PCSI, souhaite éviter que la situation qui prévaut à Delémont ne s'aggrave. A son sens, la dépendance à la drogue doit être considérée comme une maladie. Quant à sa visibilité, elle permet d'avoir un contrôle sur les acheteurs et consommateurs et peut faire hésiter les mineurs éventuellement tentés par l'expérience. A son sens, éloigner un problème provoque souvent son amplification. Pour ces motifs, son groupe acceptera la motion et le postulat, qui propose plusieurs axes pour appréhender cette problématique.

M. Hervé Schaller, CS•POP•Verts, rapporte la désapprobation de son groupe quant aux interventions de M. Baettig concernant les minorités et les communautés qui, selon ses propos, entravent la prospérité de la ville. De l'avis de M. Schaller, l'aboutissement d'un projet nécessite un travail collectif, dans un esprit constructif, sans stigmatiser certains citoyens, qui ont dû faire face à des difficultés. Son groupe refusera la motion.

Mme Murielle Macchi, PS, condamne le trafic et la consommation de substances sur l'ensemble du territoire communal voire cantonal. Le rassemblement de personnes en rupture avec la société à Delémont ne ressemble pas aux scènes ouvertes que la Suisse a connues. En ce qui concerne la répression, elle incombe à la Police, pour autant que ses effectifs suffisent pour assurer une présence. Mme Macchi rappelle les autres axes de la politique suisse en matière de drogue, notamment la prévention, la thérapie et la réduction des risques. Elle a l'impression que le but de la motion est d'éviter tout rassemblement de personnes dépendantes sur un lieu public, au risque de déplacer le problème et rendre plus difficile l'intervention de Trans-At ou d'autres professionnels qui prennent sur le terrain un premier contact. Selon Mme Macchi, ces personnes ont été sensibilisées aux craintes que peut provoquer leur comportement et des discussions ont lieu avec l'organe précité sur les conséquences d'une consommation dans des lieux publics, dans le but d'instaurer un respect mutuel avec les passants. Elle indique également qu'un horaire plus élargi de Trans-At a été testé, qui ne semblait pas répondre à une demande. Par ailleurs, d'autres lieux d'accueil existent, comme LARC. La Ville a de plus confié un mandat à Trans-At pour évaluer les besoins en ce qui concerne le travail de rue dont les conclusions sont favorables à ce type d'intervention en raison des personnes ne fréquentant pas les institutions spécialisées. Quant au volet spirituel, Mme Macchi indique qu'un aumônier intervient auprès du Rencar. En ce qui concerne la distribution de médicaments de substitution, Mme Macchi en relève les différentes voies, toutes contrôlées en raison de la prescription faite par le médecin qui détermine le lieu de réception, la fréquence et le type de prise. En revanche, la revente de produits ne peut être évitée. En dernier lieu, Mme Macchi rapporte que son groupe refusera l'intervention et invite le motionnaire à adresser sa demande au Parlement, via la Commission cantonale de coordination en matière de dépendances, qui regroupe des représentants de la justice, de la police, des médecins, des restaurateurs, entre autres, dont M. Baettig a fait partie plusieurs années.

M. Dominique Baettig, UDC, refuse la transformation de sa motion en postulat.

DECISION : la motion 5.06/12 - "Trouver ensemble des solutions à la dégradation et aux nuisances de la "scène de la drogue" à Delémont", UDC, M. Dominique Baettig, est refusée par 27 voix contre 10.

12. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.07/12 - "RASSEMBLEMENT DE CARAVANES INDÉSIRÉES", PLR, M. CHRISTOPHE GÜNTER**

M. Christophe Günter, PLR, indique que sa motion concerne non seulement les gens du voyage mais toute manifestation générant des campings sauvages, qui pourraient profiter de certains lieux, sans respect. Soulignant l'engagement des citoyens et commerçants pour assurer un cadre de vie agréable, M. Günter estime primordial que la Ville puisse faire respecter l'ordre, sur une base légale. Selon lui, tout regroupement de campeurs génère rapidement de l'autonomie et un manque de respect de l'entourage. Aussi, il demande au Conseil communal de définir les principes nécessaires à la gestion de l'accueil de ces touristes, suggérant que le rassemblement de six caravanes et plus, par exemple, soit soumis à une autorisation communale.

M. Pierre Kohler, maire, invite M. Günter à transformer sa motion en postulat, en indiquant que pour les gens du voyage, une réglementation précise existe aux niveaux international et fédéral, le Canton étant d'ailleurs à la recherche d'une solution à ce problème. D'autre part, Delémont n'a jamais été concernée par de tels rassemblements, la ZARD étant située sur le territoire de Courroux. Pour les quelques caravanes qui s'installent sur le parking du Gros-Pré, des obstacles seront installés pour limiter leur nombre. D'autres rassemblements se produisent au camping du TCS, pour lequel l'Exécutif ne souhaite pas créer de réglementation particulière étant donné qu'une taxe de séjour est perçue. Quant aux rassemblements sur des terrains privés, les réglementer serait une atteinte au droit de disposer des propriétés.

M. Dominique Baettig, UDC, favorable à la motion, estime que les gens concernés ne sont pas des touristes mais des gitans provenant de pays où l'Etat de droit est différent de la Suisse et qui profitent de la libre circulation. De l'avis de M. Baettig, ces gens, au contraire de la communauté gitane suisse qui a su s'intégrer, fonctionnent selon la loi du nombre, avec des techniques d'intimidation ou de chantage. Il estime qu'une réglementation s'impose, l'autorisation à tout rassemblement de plus de six caravanes lui semblant une solution pertinente.

M. Pierre Kohler, maire, indique que le seul rassemblement de caravanes à Delémont est celui du cirque Knie.

M. Christophe Günter, PLR, accepte la transformation de sa motion en postulat.

DECISION : la motion 5.07/12 transformée en postulat - "Rassemblement de caravanes indésirées", PLR, M. Christophe Günter, est refusée par 17 voix contre 12.

13. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.08/12 - "NON À LA PROLONGATION ILLIMITÉE DE LA CENTRALE DE MÜHLEBERG", CS•POP•VERTS, M. EMMANUEL MARTINOLI

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, rappelant les défauts de la centrale nucléaire de Mühleberg, estime que son activité doit être stoppée au plus vite. Début 2010, les voisins proches de l'infrastructure ont déposé un recours auprès du Tribunal administratif fédéral contre l'autorisation d'exploitation illimitée accordée par le Département fédéral de l'environnement (DETEC), à la demande des FMB. En mars 2012, ce tribunal a annulé la décision du DETEC et fixé la fermeture de la centrale à fin juin 2013 au plus tard, délai auquel les FMB devront reprendre la procédure d'autorisation de l'exploiter avec un concept d'entretien. M. Martinoli indique que la décision du tribunal a fait l'objet d'un recours du DETEC et des FMB, ces dernières étant prêtes à investir des sommes substantielles dans leur centrale plutôt que dans les énergies renouvelables. Ainsi, par cette motion, il invite le Conseil communal à adhérer au comité "Non à la prolongation de la centrale nucléaire de Mühleberg", qui a soutenu les riverains dès le début de leur procédure. Plus de 60 organisations et grandes villes sont favorables à ce comité, l'adhésion de Delémont étant gratuite mais donnant un poids supplémentaire aux démarches des opposants.

M. Pierre Brulhart, soulignant la volonté du Conseil communal de renoncer au nucléaire, suggère d'accepter cette motion, d'autant qu'elle vise à apporter aux opposants un soutien politique uniquement. S'agissant de la consommation d'électricité à Delémont, elle provient à plus de 99 % de sources renouvelables.

M. Pierre Chételat, PLR, est d'avis que l'arrêt ou la prolongation de l'exploitation de Mühleberg doit se baser sur des faits techniques et non sur des pressions. A ce jour, aucune raison technique ne permet de mettre en doute le fonctionnement de cette centrale, qui a fait l'objet d'audits réguliers par différents organes et associations, nationaux et internationaux. Ces contrôles assurent le respect, par les centrales suisses, des normes internationales en matière de sûreté. Par ailleurs, M. Chételat indique que les experts ont identifié 10 pratiques qui serviront de base à de nouvelles normes internationales. A son sens, la recherche de solutions alternatives s'impose mais elle requiert du temps. M. Chételat souligne le recours toujours plus important à l'électricité, en matière de chauffage ou par les voitures et vélos électriques, alors que les politiciens refusent de donner les moyens d'en produire et que la population n'est pas favorable aux éoliennes. Il craint une importation de l'électricité, produite par des centrales nucléaires dont les contrôles sont moins pointus qu'en Suisse. En conclusion, M. Chételat propose de refuser cette motion dans l'attente du rapport du DETEC.

M. Dominique Baettig, UDC, relevant les indices démontrant une augmentation des besoins en électricité, se dit persuadé que les choix écologiques relèvent de la responsabilité individuelle et non de l'Etat, lequel doit garantir, à des prix intéressants, la fourniture d'électricité à la population et à l'économie. Quant aux énergies renouvelables, M. Baettig est d'avis qu'elles ne rapportent qu'aux vendeurs de ces technologies, et non aux consommateurs. Renoncer à l'énergie nucléaire provoquerait une pénurie d'électricité, raison pour laquelle il propose de rejeter cette motion.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, s'étonne de la position de M. Baettig, favorable au contrôle populaire sur ce qui se passe dans le pays. En effet, cette motion est l'occasion de prendre position en ce qui concerne l'industrie nucléaire, qui n'est justement pas démocratique. Répondant à M. Chételat, il rapporte l'examen en cours par la Confédération s'agissant de la distribution de comprimés d'iode à la population suisse, jusqu'à présent limitée aux riverains de la centrale. Vu le danger, M. Martinoli est d'avis que Mühleberg doit cesser ses activités au plus vite. De plus, il rappelle l'épuisement des ressources comme le pétrole ou le gaz, ce qui devrait induire une réflexion quant à une autre forme de société.

DECISION : la motion 5.08/12 - "Non à la prolongation illimitée de la centrale de Mühleberg", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli, est acceptée par 26 voix contre 10.

14. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION INTERPARTIS 5.09/12 - "PUITS DE MINE DES RONDEZ : UN TEMPS DE RÉFLEXION", M. MARC RIBEAUD

M. Marc Ribeaud, PS, indique qu'il maintient sa motion, même si les oppositions au projet de Landi prolongent la procédure d'octroi du permis de construire. Il demande un temps de réflexion pour permettre aux intéressés de trouver un moyen de sauvegarder ce vestige de l'exploitation du fer à Delémont et souligne que d'autres coopératives de distribution engagent une partie de leur bénéfice en faveur de la culture, du patrimoine ou de la communauté, raison pour laquelle Fenaco pourrait agir de la sorte à Delémont. La motion demande au Conseil communal de figer le permis de construire pendant trois mois et de faire pression en vue d'une solution pour ce puits de mine, dont il requiert une évaluation du bâtiment et des possibilités de le conserver, éventuellement en l'intégrant dans le projet de complexe commercial.

Mme Françoise Collarin suggère la transformation de la motion en postulat, étant donné que figer un permis de construction pendant trois mois est illégal. Elle rappelle l'attention que prêle l'Exécutif à ce puits, déjà évoqué à Fenaco en juillet 2009. Une rencontre avec différents offices et associations concernés est prévue début novembre dans le but de trouver une solution pour la préservation du puits. Des informations seront régulièrement transmises au Législatif.

M. Dominique Baettig, UDC, demande si le bâtiment abrite l'accès à un puits et si une justification économique pourrait inciter à rouvrir la mine. Il s'interroge également sur l'opportunité d'intervenir dans la gestion d'une entreprise privée pour lui imposer un bâtiment vide.

Mme Françoise Collarin confirme que le bâtiment est vide et qu'il se situe sur l'emplacement précis de l'ouverture de la mine, laquelle a été comblée pour des questions de sécurité. Le maintien de cette tête de puits est raisonnable, à son sens.

M. Marc Ribeaud, PS, accepte la transformation de sa motion en postulat.

DECISION : la motion interpartis 5.09/12 transformée en postulat qui portera le no 4.14/12 - "Puits de mine des Rondez : un temps de réflexion", M. Marc Ribeaud, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

15. RÉPONSE AU POSTULAT 4.05/12 - "RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'EAU DES FONTAINES PUBLIQUES", PDC-JDC, M. OLIVIER MONTAVON

M. Pierre Brulhart rappelle que les fontaines de Delémont fonctionnent avec gravité, sans énergie électrique, et que la plupart d'entre elles sont alimentées par le trop-plein de la source de la Doux. Toutefois, une vanne automatisée a été installée sur le réseau des fontaines de la Vieille Ville, qui permet de couper l'alimentation en eau, lors de sécheresses ou durant la nuit, notamment. Cette procédure n'est cependant pas autorisée en hiver vu que le gel endommagerait les bassins. De plus, l'installation du système écofontaine est estimé à Fr. 6'000.- par fontaine, ce qui permettrait de récupérer l'eau. En ce qui concerne Delémont, comme aucune économie n'existe, le système actuel perdurera.

16. RÉPONSE À LA MOTION INTERPARTIS 5.02/12 - "POUR UNE PROPOSITION CONSOLIDÉE DE RÉVISION DU RÈGLEMENT DU FRED : INSTITUTION D'UNE COMMISSION SPÉCIALE ET CONSULTATION DES PARTENAIRES", PS, M. JUDE SCHINDELHOLZ

M. Pierre Kohler, maire, informe que les propositions de cette commission spéciale seront débattues par le Conseil de Ville lors de sa séance de fin novembre.

17. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposées :

- **Motion 5.10/12** - "Une politique culturelle cohérente", PS, M. Marc Ribeaud
- **Motion 5.11/12** - "L'enterrement, un avenir pour le développement de Delémont", UDC, M. Dominique Baettig

La séance est levée à 21 h 25.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Sébastien Lapaire

Nadia Maggay

Delémont, le 9 novembre 2012